75e ANNEE. — N° 33. MERCREDI 20 MARS 1935.

25 c.

Journal du Lot

25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....				1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....				1 fr. 70
RÉCLAMES 3e page	(	—	d° —)	2 fr. 75
» 2e page	(	—	d° —)	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Quittant toute pudeur, l'Allemagne est passée de l'hypocrisie au cynisme, de la dissimulation au défi.

Le 14 octobre 1933, dans un grand geste de rupture, l'Allemagne se retira de la Société des Nations. A partir de ce moment, il n'y avait plus moyen de se méprendre sur ses intentions : elle allait se ruer aux armements ! On ne pouvait plus être dupe sans être complaisant. Il était évident que nous venions de prendre le tournant fatal. Quittant toute pudeur, l'Allemagne passait de l'hypocrisie au cynisme, de la dissimulation au défi. Ce jour-là, le premier et le plus rude coup fut porté à l'idée même du désarmement.

Elle ne s'en est plus relevée !

On sait ce que nous avons vu depuis lors...

⁂

Tant que les représentants du Reich discutaient avec ceux des autres nations à la commission du désarmement, il était tenu à des précautions, à des ménagements. Il ne pouvait pas réarmer ouvertement. Il lui fallait se cacher et travailler derrière un paravent.

Depuis qu'il a renversé le paravent d'un coup de botte, aucune considération ne le retient plus. De toutes ses forces et à la face du monde il prépare la guerre. Ce même Hitler, dont Léon Blum en 1933 prophétisait l'écrasement prochain et la totale disparition, s'est mis en train de reconstituer l'armée du Kaiser !

Maintenant, c'est fait ! L'œuvre maudite est accomplie. L'Europe est entrée de nouveau dans ce cercle de fer et de feu où la guerre tourne après la guerre, broyant sous sa meule sanglante la pauvre humanité déchirée.

L'Allemagne, à qui le traité de Versailles accordait 100.000 hommes bien comptés, se glorifie d'en avoir 480.000 encasernés, sans compter ceux des formations dites paramilitaires. Suivant la déclaration officielle du gouvernement français — que celui de Berlin n'a pas démenti — nos voisins disposeraient en 1936 d'au moins 600.000 hommes.

⁂

Rappelons-nous seulement l'enchaînement des faits pendant ces derniers temps, la suite des attaques et des ripostes !...

L'autre semaine, dans un Livre Blanc, le gouvernement britannique faisait savoir qu'en réponse à ces armements et pour garantir la sécurité de la Grande-Bretagne, il allait fortifier son armée et donner beaucoup d'extension à son aviation. — Quelques jours après, le ministre Goering annonçait à l'Angleterre qu'en violation flagrante des traités, le Reich allait reconstituer son aviation militaire. Il ajoutait, le bon apôtre, que cette aviation serait strictement défensive... Il aurait bien dû dire en quoi un avion défensif diffère d'un avion offensif et comment on peut distinguer l'un de l'autre.

En présence d'une provocation aussi caractérisée et pour parer à une aussi redoutable menace, la France s'est vue dans la nécessité de prolonger la durée du service militaire. — Cette simple mesure de précaution est du vendredi 15 mars ! Le samedi 16 mars le chancelier allemand faisait savoir au monde qu'il en a assez du traité de Versailles, qu'il dénonce de sa propre autorité toutes les clauses qui le gênent et qu'il rétablit pour son pays le service militaire obligatoire. Désormais, l'armée allemande comptera 12 corps d'armée et 36 divisions... On ne nous dit pas si la Reichswher est comprise dans ce total !

Vous le voyez ! On dirait d'un déclanchement automatique ! La terrible mécanique est en mouvement. Par-dessus les frontières on se lance des répliques qui sonnent comme des défis. Une mesure prise ici provoque immédiatement une mesure semblable prise là. A l'augmentation de la force allemande répond aussitôt l'augmentation de la force française. Et ainsi de suite !... De surenchère en surenchère, jusqu'où serons-nous entraînés sur ce sinistre chemin qui mène à l'épuisement, à la ruine et à la mort ?...

Est-il possible que nous en soyons là dans cette Europe en folie qu'on dirait prise d'une rage froidement calculée de se détruire elle-même ? Comme si notre civilisation, minée déjà dans ses fondements et qui semble parfois toute prête à s'écrouler sur elle-même, n'aurait pas une assez belle guerre à entreprendre contre le chômage et la misère ; comme si notre pauvre société détraquée n'aurait pas une assez dure tâche à lutter contre sa propre désagrégation !...

⁂

Mais les Français ont à pourvoir d'abord au salut de leur pays. La France est une assez belle part de l'humanité pour mériter d'être protégée contre l'atteinte mortelle qui la menace.

Notre gouvernement ne doit pas renoncer à agir par tous les moyens pacifiques qu'une action internationale met à sa disposition, mais il ne peut le faire que si la sécurité nationale est d'abord assurée.

C'est à quoi répond — provisoirement — le projet voté vendredi soir à la Chambre des députés. Il était indispensable pour parer au danger immédiat. Il ne pourra valoir que pour quelques années qu'il s'agira de bien employer.

Nous ne pouvons pas laisser la concurrence entre la France et l'Allemagne se maintenir sur le terrain du nombre et de la quantité. C'est pour nous le plus mauvais de tous et nous y serions inévitablement vaincus. L'Allemagne est un pays de 65 millions d'habitants. La France est un pays de 42 millions d'habitants ! N'est-il pas évident que la course aux effectifs nous exténuerait plus rapidement que notre rivale ?...

C'est sur d'autres plans et par des moyens autres qu'il nous faut chercher une équivalence de forces... Que l'Etat-major cherche et trouve ! Que notre diplomatie recommence l'admirable et patient travail qu'elle avait fait avant 1914...

⁂

En attendant, le seul moyen dont nous disposons présentement pour empêcher la guerre consiste à convaincre l'agresseur qu'il risque d'être vaincu. Ce n'est pas une question de justice et de droit, mais une question de force. Si Hitler, à l'heure actuelle, pouvait se croire en mesure de jouer la partie à égalité de chances, il est certain qu'il tenterait le coup, qu'il nous attaquerait immédiatement...

Que tous les Français en soient bien persuadés ! La paix ne sera sauvée que si nous sommes les plus forts...

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

Le pire des maux

Les féministes ont-elles lieu de se réjouir du vote de la Chambre ou bien doivent-elles craindre ce « présent des Grecs » — les Grecs redeviennent d'actualité ? Je ne sais. On peut avoir l'impression que, de toute manière, la proposition votée, restreinte ou totale, serait demeurée platonique — encore une réminiscence hellénique !

Ce que le droit de vote des femmes a le plus à redouter, ce n'est pas, à mon avis, l'hostilité du Parlement, Chambre et Sénat, mais l'indifférence des femmes elles-mêmes. L'indifférence est le grand mal et, déjà, Démosthène le reprochait aux Athéniens — décidément la Grrèce est une hantise !

Divers journaux parisiens ont ouvert sur ce point un referendum. Dans l'un, où les résultats sont publiés au jour le jour, le nombre des suffrages contre la réforme atteint à peu près le nombre des suffrages favorables. Mais cela n'est pas très grave. Les femmes qui s'opposent à leurs propres droits électoraux ont, malgré elles, fait déjà leur entrée dans l'Agora — encore la Grèce ! Elles ont une conception de la vie sociale et de la vie politique. Elles votent contre le droit de vote — mais elles votent, et ce n'est pas elles qui risquent de faire échouer la grande revendication féminine.

Le plus redoutable adversaire, répétons-le, c'est l'indifférence. C'est la masse énorme des femmes qui n'ont d'opinion ni sur cette question ni sur une autre, qui ne prennent aucune part aux referendums, qui ne suivent pas les débats même quand ceux-ci les concernent, qui ne s'occupent de rien, et qui ne disent même pas que le droit de vote leur est indifférent.

Imaginez en effet que la grande majorité des femmes de France se soient prononcée pour ou contre la réforme — et le plus grand nombre serait fatalement pour la réforme — croyez-vous que cette dernière ne serait pas posée avec plus de sérieux, avec plus de force, devant les Chambres ? Croyez-vous que les pouvoirs publics, dans leur ensemble, ne seraient pas obligés de prendre position ? S'il en était ainsi, et même si le nombre des femmes favorables aux droits électoraux ne dépassait que de peu le nombre des réfractaires, l'égalité politique des sexes serait un fait accompli en moins de six mois. Il faudrait aux femmes un Démosthène pour les tirer de leur torpeur. Je ne leur souhaite pas un Venizelos, malgré son ardeur passionnée, trop passionnée à 71 ans. Démosthène seulement, ce qui ne serait déjà pas si mal.

Informations

Elections législatives

A PAU

Le scrutin de ballottage de dimanche pour l'élection d'un député dans la première circonscription de Pau, en remplacement de Champetier de Ribes, élu sénateur, a donné les résultats suivants:

Inscrits, 19.778 ; votants, 14.888 ; nuls, 365 ; suffrages exprimés, 14.523.

Ont obtenu : MM. Samuel de Lestapis, républicain de gauche, 7.365 voix (élu); Labes, républicain radical, 7.116 ; Baylongues-Lanaspre, indépendant, 20 ; Aguinalin, communiste, 6.

A MONTREUIL-SUR-MER

Voici les résultats du scrutin de ballottage de l'élection législative de Montreuil-sur-Mer :

Inscrits : 22.548 ; votants, 19.162 ; suffrages exprimés, 18.858. Ont obtenu: MM. Decrequy, gauche radicale, 10.155 voix (*élu*) ; Candelier, républicain de gauche, 8.502 voix ; divers, 180 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Delesalle, de la gauche radicale, élu sénateur.

Le gouvernement français consulte l'Angleterre et l'Italie

On sait que M. Pierre Laval a eu, dès samedi soir, un long entretien avec M. P.-E. Flandin.

Le président du Conseil et le ministre des Affaires Etrangères ont examiné la situation, puis des instructions télégraphiques ont été adressées, notamment aux ambassadeurs de France à Rome et à Londres, pour leur enjoindre de se concerter avec les gouvernements intéressés qui, eux-mêmes, désirent cette consultation.

On ne risque d'avoir d'indications sur les positions vraisemblablement parallèles que prendront les puissances qu'une fois qu'auront eu lieu ces premiers échanges de vues.

La prolongation de la durée du service militaire

La « France Militaire » croit pouvoir annoncer que le nouveau contingent sera appelé à faire dix-huit mois et sera mis en route les 23 et 24 avril prochain.

Aucun appelé ne quittera son foyer avant le 23 avril.

Les armées française et britannique

En face de ces 600.000 hommes de l'armée allemande reconstituée, la France ne peut mettre à l'heure actuelle en ligne que 152.200 hommes. Quant à la Grande-Bretagne, ses effectifs terrestres se montent à 33.000 hommes et sa marine compte 94.482 hommes.

La menace allemande

Le Gouvernement du Reich a donné communication, à 17 heures, aux ambassadeurs de France, d'Italie, et aux ambassadeurs et ministres des puissances signataires du traité de Versailles, du contenu de la proclamation au peuple allemand, ainsi que de la loi militaire promulguée samedi.

Le conflit italo-éthiopien

En raison de son conflit avec l'Italie, l'Ethiopie a déclaré adhérer à l'acte général pour le règlement pacifique des différends internationaux dont l'Italie est signataire.

Après l'insurrection grecque

M. Venizelos va quitter Rhodes pour se rendre en France.

Il est vraisemblable qu'il s'embarquera demain sur le « Rex », qui fait actuellement une croisière en Méditerranée, et qu'il débarquera à Naples.

Les autorités italiennes auraient fait comprendre à M. Venizelos que sa présence dans un lieu aussi proche de la Grèce pourrait être l'origine de complications politiques.

L'homme d'Etat a fait au correspondant d'un journal italien, à Rome, une longue déclaration dans laquelle il explique son rôle dans les événements récents.

Il se défend d'avoir été l'instigateur du mouvement révolutionnaire.

En Cochinchine

Des guerriers moïs ont attaqué dans la nuit du 15, le poste français de Srektum.

La peuplade a d'abord pénétré dans l'enceinte fortifiée et a massacré sept tirailleurs indigènes. Ils avaient pu également poignarder la sentinelle.

Le capitaine de Crèvecœur, commandant la garnison, et le médecin militaire du poste ont été ensuite grièvement blessés. Une très vive émotion règne en Indochine à la suite de cet attentat.

Les Moïs habitent les montagnes de l'Indo-Chine. Leur race rappelle de fort près celle des Indonésiens. Les Moïs sont encore fort nombreux, bien qu'en rapide décroissance. Les Annamites les considèrent comme un peuple inférieur. De fait, les Moïs ont toujours été rebelles à la civilisation. Leur nom, du reste, signifie : « Les Sauvages ».

EN PEU DE MOTS...

— Des malfaiteurs ont pénétré dans les locaux du bureau des P.T.T. de Bergerac en passant par le soupirail de la cave. Ils ont fait main-basse sur une somme de 1.625 francs. Ils ont également cambriolé la recette des finances.

— M. Léopold Suzon, le doyen des Bayonnais, est décédé, samedi, à l'âge de 101 ans.

— Dimanche matin, a eû lieu au cimetière de St-Dié la cérémonie commémorant le 42e anniversaire de la mort de Jules Ferry.

— Le premier prix au concours international de violon, organisé à Varsovie, du 3 au 16 mars a été remporté par une Française de 15 ans, Mlle Ginette Neveu.

— M. Régnier, ministre de l'intérieur, retour d'Algérie, est rentré en France. « La réforme la plus urgente, a-t-il dit, est celle du gouvernement général de l'Algérie ».

NOS ÉCHOS

Il y a quarante ans...

Il y a eu, en février, quarante ans, les frères Lumière, Auguste et Louis, faisaient enregistrer sous le n° 245032 le premier brevet pour un appareil prenant une succession d'instantanés d'objets en mouvement et, réversiblement, les projetant sur un écran.

Il ne paraît point que les cinémas se soient préoccupés de fêter, en quelque manière que ce soit, cet anniversaire considérable.

Ce n'est, il est vrai, qu'un mois plus tard, le 22 mars 1895, que la première démonstration publique du cinématographe fut faite par les frères Lumière, devant la Société d'Encouragement à l'Industrie, sous la présidence de l'astronome Mascart, président de l'Académie des Sciences.

Le 10 juin de la même année, deuxième séance au cours de laquelle les invités, promenés en barque sur la Seine, se voyaient filmés et se retrouvaient le lendemain sur l'écran. Merveille des merveilles, et qui annonçaient déjà les cinémas d'actualités et les journaux par l'image.

Enfin, c'est le 25 décembre 1895, dans les sous-sols du Grand Café, que fut projeté le premier film *l'Arroseur arrosé*, 17 mètres de pellicule et la *Sortie des usines Lumière*, notre premier documentaire.

Il n'y a que quarante ans...

Langage vert.

Il fut un temps où le célèbre mot à cinq lettres résonnait sur tous nos théâtres, — et leur portait bonheur. Le snobisme a mille et un aspects. Il était de mode de dire : M.... en scène, et les plus jolies bouches le disaient avec un plaisir non dissimulé.

A tel point qu'on put faire circuler cette petite histoire : deux spectateurs arrivent dans un théâtre des boulevards, l'un des deux bouscule l'autre légèrement, et cet autre, énervé, lâche un M..... sonore :

« Tiens ! fait le premier, la pièce est déjà commencée ! »

Les mots changent. Le mot fétiche, aujourd'hui, c'est « p..... », et nous avons le regret de constater que la Comédie-Française, qui avait si bien fermé ses portes à « M.... », les ouvre toutes grandes à « p..... ».

M. Alexandre, dans *Coriolan*, introduisait au Théâtre-Français l'injure que Charles Dullin, l'année d'avant, n'avait pas osé imprimer sur les affiches de l'Atelier pour la pièce célèbre de Ford. Et voici que dans le nouveau spectacle, si délicat pourtant, de la Comédie, c'est M. Brunot qui, avec esprit, lui refait accueil. *Madame Quinze* n'était, on le sait bien, qu'une p..... Peut-être n'était-il pas nécessaire de le dire expressément !

Jamais deux sans trois.

Alexandre, un. Brunot, deux. Qui sera le troisième ?

LECTURES ET IMPRESSIONS...

TROIS POÈTES...

Deux hommes, une femme ! Comme il se doit, je saluerai d'abord celle-ci. Et avec d'autant plus de satisfaction qu'elle fut un temps Cadurcienne. Il ne m'a pas été très difficile de découvrir son nom vrai sous son nom supposé. Je ne pense pas commettre une bien grave indiscrétion en reconnaissant tout haut dans la Claude Franc qui signe *Clarté*, la charmante femme d'un ami, Mme Ferradini.

Toulouse nous avait envoyé ce jeune ménage. Arcachon nous le prit à peine acclimaté. Il est dommage que son séjour parmi nous n'ait pas duré davantage. La vocation de Claude Franc se fût alors révélée au bénéfice du Quercy et notre Lot et nos pechs eussent connu l'aubaine de ses chants. L'Océan, la dune et la forêt reçoivent ces prémices. Je les en félicite : les nobles thèmes qu'ils proposaient au poète, le poète les a dignement employés. Sa plaquette porte en épigraphe cet hémistiche de Jean Aicard : « Je chanterai ce que je vois ! » La signature et le titre corroborent cette déclaration.

Ils nous promettent franchise et clarté. Nous ne serons pas déçus...

Le recueil comprend trois parties intitulées : *Jeunesse, la Vie, l'Ame du peuple*, Beaux et grands sujets qu'on ne peut qu'effleurer en une cinquantaine de poèmes puisqu'ils ont fourni matière à d'innombrables livres. Comme l'avette à son premier vol, Claude Franc butine au hasard dans les vastes enclos qu'elle a choisis. Et, d'une vision prise ici, d'une impression recueillie là, dans sa vive tournée, elle compose son miel printanier.

Ces poèmes valent d'abord par leur tenue classique. Le rythme en est harmonieux. La rime ne se permet aucune de ces pauvretés paresseuses et de ces licences calculées si communes aujourd'hui dans les œuvres lâchées ou prétentieuses de débutants qui feraient mieux d'écrire en prose ou de rester cois.

Grande fraîcheur de sentiments, grâce bien féminine sans mièvrerie, sûreté et finesse dans l'observation, franchise dans l'expression, telles sont les qualités actuelles du poète de *Clarté*. Son lyrisme ne sait pas toujours régler au mieux ses élans, mais on sent qu'il possède assez d'énergie pour élargir son essor. N'est-ce pas en songeant à son art que Claude Franc interpelle ainsi l'avion qui passe :

Si petit et si haut déjà ! Plus haut encor...

Claude Franc, je l'ai indiqué, a composé ce premier recueil parmi les fumées des embruns et les miroitements des flots ensoleillés. Elle a longuement écouté les bruits du port, les rumeurs de la ville, les symphonies de la forêt. Elle les traduit avec fidélité ; elle les commente avec émotion. Le lac, la dune, la pinède lui offrent des sujets toujours renouvelés de méditations. Et aussi des occasions d'aventures qu'elle n'eût pas trouvées à Cahors. Par exemple cette recherche de la passe au retour d'une promenade en mer, ce franchissement de *l'Estey* dont elle note ainsi le moment difficile :

Un grand choc. C'en est fait de nous dans [un moment !
Un dernier coup... le moteur gronde.
Alors, le bateau glisse, ô joie ! Et, molle-[ment,
La coque épouse l'eau profonde...

⁂

M. Gilardeau n'a pas peur des grands sujets. Il nous confesse, dans sa préface en cinq lignes, qu'il aurait désiré publier un volume de vers tout entier consacré à l'interprétation des *Légendes Sacrées*. S'il se borne à nous donner une brochure de cinquante pages, c'est par discrétion : « comprenant bien qu'un débutant ne peut trop solliciter l'attention du lecteur... » Scrupule louable !

Toutefois, M. Gilardeau n'abandonne point le principal de son ambition. Il nous livre quelques poèmes seulement mais qui visent haut. Et, pour commencer, il entreprend une paraphrase du *Cantique des Cantiques*. Le chant d'hyménée dans le goût pastoral que Voltaire tourne en dérision et dont Renan fit une adaptation respectueuse, effarouche, dit-on, la pruderie des Français alors qu'Allemands et Anglais en feuillettent sans émoi quantité de traductions intégrales.

Dans la version de M. Gilardeau, le dialogue de Salomon et de la Salamite ne me paraît plus susceptible d'effaroucher qui que ce soit. Ainsi édulcoré le breuvage qui grisait les Hébreux devient même un peu fade. Pourtant, je préfère la simplicité de ton et le mouvement assez vif de cette pièce principale à la grandiloquence figée des morceaux qui s'intitulent : *Au Sinaï, Métempsycose, Au seuil de l'Au-Delà, Création.*

Au demeurant, on ne saurait blâmer M. Gilardeau de ne point se contenter de regarder végéter la petite fleur bleue des jardins provinciaux. Les palmiers du Jourdain, les cèdres du Liban le fascinent. Peut-être saura-t-il leur adresser un hymne digne d'eux à l'égal des apostrophes de Salomon et de David.

⁂

M. André Fertié ne marque pas de si vastes ambitions. Il ne témoigne d'autre désir que de rester fidèle à son terroir et d'en célébrer le charme. Il chante:

Au soleil de midi, les coteaux orgueilleux
de leurs pampres, les eaux, fidèles et [tranquilles,
Miroir des ciels changeants, la prenante [et subtile
poésie attardée au long des chemins [creux...

Pour ce faire, il possède deux outils dont il se sert avec un égal bonheur. En lui, le poète se double d'un imagier. Il illustre des vers délicats de dessins subtils. Conduits *Au Maine Angevin*, nous goûtons ainsi doublement la sévérité et la grâce alternées des contrées qu'arrose le Loir. Ronsard, du Bellay, Baïf, Racan chérirent ces terres et le leur déclarèrent. Exilé dans La Flèche, Gresset en vint à ne plus penser à Nevers. Le roi René regrettait en Provence le ciel de l'Anjou ; à l'Arthuisière, le Vert-Galant retrouvait ses jeux de Pau et de Nérac.

Tous ces souvenirs revivent dans les vers de M. André Fertié, les plus évocateurs qu'il m'ait été donné de lire depuis longtemps et des plus parfaits. Pour vous donner une idée de la manière de ce poète, je vais mettre sous vos yeux un de ses sonnets. Celui que je choisis n'est peut-être pas le meilleur du recueil. Il a du moins l'avantage de camper la silhouette d'un village comme il s'en rencontre partout au plaisant pays de France :

Humble est ce bourg entre les bourgs :
le parchemin des vieux grimoires
ne l'a paré d'aucune gloire ;
nul chapelet de grises tours

ne le dit aux passants notoire ;
nul vent de légende ne court
sur le damier de ses labours ;
mais ses ombrages sans histoire,

Ses vergers, ses vieilles maisons,
ses vignes bornant l'horizon
disent la joie, aussi la peine

des hommes qui, du sol épris,
d'âge en âge ont fait rose et gris
ce bourg au seuil bleu de la plaine.

Cette modeste bourgade, ce paysage agreste aux lignes simples mais élégantes appartiennent aussi bien à notre Quercy qu'au Maine Angevin de M. Fertié. Chacun de nous les situera suivant ses souvenirs d'enfance et saura gré au poète de les lui avoir rappelés...

Eug. GRANGIÉ.

Le tout est de se comprendre.

Dans toutes les justices de paix, les conclusions déposées par les avocats doivent être régulièrement établies sur papier timbré.

Dernièrement, devant une justice de paix de Paris, une avocate ayant déposé des conclusions sur papier libre, le magistrat lui fit remarquer :

— Je vous rappelle, maître, que je ne puis considérer cette pièce non timbrée, que comme une simple note de plaidoirie !

— D'accord, monsieur le président, comme un guide-âne !

Impopulaire.

Le peintre Jacques-Emile Blanche, qui vient d'être élu membre de l'Académie des Beaux-Arts, traversa des périodes d'impopularité et des périodes de grande faveur. Pendant ces dernières, c'est à qui, parmi les belles dames du Tout-Paris, lui commandera son portrait. Pendant les premières, c'est à qui cachera le plus discrètement ce même portrait. Ce qui faisait dire, un jour, au peintre avec une feinte surprise :

— Bizarre ! dans tous les salons qui possèdent une toile de moi, il a poussé un palmier devant !

Dialogue conjugal.

— Et où vas-tu maintenant ?

— A mon cours de chimie.

— Mon chéri ! Tu te décides enfin à apprendre à danser !

LE LISEUR.

Chronique du Lot

Société des Etudes du Lot

Séance du 11 mars 1935

Présidence de M. Irague.

Présents : MM. Bergon, J. Calmon, Cazes, Chaumont, Feyt, Jauffret, Lucie, Pendaries, Rajade, Rigaudières, Rougé, Teyssonières, Vialard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture des lettres de remerciements de MM. Blanc, Filhol, Gautier, J. Lagarde, Miran, Pendaries, élus membres résidants et de MM. l'Abbé J. Tulet, R. de Lapierre, R. Sol, élus membres correspondants.

Puis, il fait part d'une lettre de M. Daymard, signalant un article paru dans la « *Revue Mondiale* », du 15 février 1935, sur la mort de Gambetta et fait circuler une vue du tombeau de Jean XXII, à Avignon, envoyée également par M. Daymard.

M. le Président signale dans « *l'Essor de Figeac* », du 9 mars, le compte rendu des fêtes célébrées en l'honneur du regretté président, J. Malrieu et donne lecture du discours prononcé à cette occasion par M. Coulaud, Sous-Préfet de Figeac.

Au nom de la Société, M. le Président, remercie M. E. Lafon de l'envoi de ses biographies sur le Président Malrieu et sur le Dr Loviot, parues dans « *la Dépêche* ».

Elections : 1. Comme membres résidants :

de MM. Bécue, Pédelmas, Abbé Roussel et Soulas ;

2. Comme membres correspondants : de MM. G. Agasse, A. Bousquet, Fr. Didier et P. Maturié.

Présentations : 1. Comme membre résidant :

de M. François Carrié, vérificateur principal des Contributions Indirectes, à Cahors, par MM. Seppe et J. Calmon ;

2. Comme membres correspondants :

de M. Georges Escapoulade, négociant à Montfaucon (Lot), par MM. Rossignol et Lucie ;

de M. Fournier des Corats, agent techniques des Contributions directes, à Montfaucon (Lot), par MM. Bergounioux et Lucie ;

de M. de Maynard, administrateur des services civils de l'Indo-Chine à Hanoï, par MM. Cazes et J. Calmon.

M. le Secrétaire général dépose sur le bureau :

1° le compte rendu de l'exposition Jean XXII, qui eut lieu à la Bibliothèque municipale de Cahors, du 26 au 29 janvier et qui donne le détail de tous les documents et objets exposés ;

2° une collection du *Courrier du Centre* où se trouvent les analyses des documents inscrits sur les 67 premiers feuillet du « *Te igitur* » ;

3° de la part de M. le Chanoine Sabrié, l'*Echo de St-Barthélemy*, de février 1935.

Le même rend compte des publications reçues et signale :

1. que la lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Cahors expose la vie et l'activité pontificale du pape Jean XXII ;

2. que le « Bon souvenir de Saint-Denis », sous la signature de L. L..., renferme une chronique d'histoire locale « nos vieux moulins », dont les meules étaient actionnées par les eaux du Ruitort

M. le Secrétaire Général fait, également connaître que notre confrère M. G. Périer de Féral, sous-préfet de 1re classe, hors cadres, est nommé directeur adjoint à la Direction générale de la Sûreté nationale, au Ministère de l'Intérieur.

M. Bergon donne communication de documents relatifs à la communauté du Théron, aujourd'hui, bourg de la commune de Prayssac. Ces documents dus à l'obligeance de M. Bertal, comprennent:

1. un compte de recettes et dépenses pour les impositions de l'année 1789, délivré par le Directoire du département, le 4 février 1792, au sieur Jean Bertal, consul collecteur de la communauté du Théron ;

2. une quittance finale des impositions de 1789, délivrée au dit Jean Bertal par M. Charles François Guyot de Lalanne, conseiller du roi, receveur particulier des finances de l'élection de Cahors, en date du 1er février 1792 ;

3. une lettre-circulaire dudit receveur concernant le paiement rapide des impôts ;

4. une convocation pour l'Assemblée des délégués aux Etats Généraux qui devait se tenir à Cahors, le 16 mars 1789 ;

5. une reconnaissane de bail, faite par Jean Bertal, dit Larozes du Théron, au collège Pellegri de Cahors, en date du 15 septembre 1772, devant Cazes, notaire royal à Puy-l'Evêque.

Ce bail fait remonter l'emphytéose à l'an 1400 ou 1450, date à laquelle un bail à fief fut fait par ledit collège à Guillaume de Larive, « alias del Roc », le 22 février, devant Me de Molières, notaire royal.

M. Lucie signale dans la *Petite Gironde*, du 14 février, un article sur le passage à Montauban, en juillet 1807, de Napoléon ; la municipalité montalbanaise profita de cette occasion pour soumettre à l'Empereur ses desiderata concernant le détachement de Montauban du département du Lot ; un an plus tard, le 2 septembre 1808, était créé le département du Tarn-et-Garonne.

M. Teyssonières lit une chanson satirique illustrée, composée vers 1875, par J.-M. du Cantal, et intitulée « La Gambettane ».

Réponse du ministre aux sans-filistes

En réponse aux nombreux sans filistes qui continuent à se plaindre des émissions de la Tour Eiffel, le Ministère des P.T.T. annonce que les travaux de transformation de ce poste, qui ont commencé au début de l'année, sont en bonne voie d'exécution.

Il est certain que selon les instructions données par M. Georges Mandel, d'accord avec l'autorité militaire, ce poste pourra fonctionner, dès la fin du mois sur une longueur d'onde de 206 mètres (au lieu de 1.390)

VOTES DE NOS DEPUTES

Séance du 14 mars. Débat sur la révision des baux ruraux. Scrutin sur le contre-projet Romastin repoussé par la commission et le gouvernement.

A voté pour : M. René Besse.

Ont voté contre : MM. Malvy et de Monzie.

Le contre-projet a été repoussé par 347 voix contre 214.

⁂

Séance du 15 mars. Débat sur la prolongation de la durée du service militaire. Scrutin sur l'ordre du jour de M. Léon Blum s'opposant à toute mesure de défense. Le gouvernement avait posé, contre cet ordre du jour, la question de confiance.

Ont voté contre : MM. René Besse, Malvy et de Monzie.

L'ordre du jour a été repoussé par 365 voix contre 176.

⁂

Même séance. Même débat. Scrutin sur l'ordre du jour de M. Laurent Eynac approuvant le gouvernement.

Ont voté pour : MM. René Besse, Malvy et de Monzie.

L'ordre du jour a été adopté par 350 voix contre 196.

Bourses d'apprentissage sans examen à l'Ecole de Souillac

Des Bourses d'Apprentissage sans examen seront accordées, cette année, aux élèves de l'Ecole d'Artisanat Rural de Souillac dans les mêmes conditions que les années précédentes. Ces bourses ont pour objet de faciliter aux enfants ayant terminé leur scolarité primaire, l'apprentissage d'un *métier* qui seul, s'ils le connaissent bien, les mettra à l'abri du besoin.

Les jeunes gens qui entreraient à l'Ecole pour y préparer un Concours d'entrée dans une école d'un degré plus élevé ne peuvent prétendre aux subventions de cette nature.

Il faut qu'ils se destinent à devenir des artisans ou des ouvriers.

Le Directeur de l'Ecole d'Artisanat Rural de Souillac (Lot) se met à la disposition du Personnel enseignant primaire et des familles qui désireraient confier leurs enfants à l'établissement placé sous sa direction en octobre prochain, afin de leur fournir tous renseignements pour l'établissement des dossiers qui doivent être prêts pour le 10 mai.

Il rappelle que les pupilles de la nation peuvent obtenir en sus et sur simple demande adressée à leur Office départemental, une subvention complémentaire.

Les professions enseignées sont : mécanicien-électricien, réparateur de machines agricoles, forgeron, serrurier-maréchal-ferrant, menuisier-charpentier, charron-carrossier, maçon-plâtrier, tailleur de pierre, peintre.

Les places disponibles dans l'établissement étant très restreintes, le Directeur prie les intéressés d'entrer en relation avec lui le plus tôt possible.

L'AVIATION A MONTAUBAN

Dimanche a eu lieu, à Montauban, l'ouverture d'une exposition d'aviation de tourisme, sous les auspices de l'Aéro-Club de Tarn-et-Garonne. L'aviation cadurcienne était représentée. MM. de Nazaris et Laboudie avaient exposé leurs avions, Dans le hall d'exposition, MM. Orliac, Artigalas, président de l'Aéro-Club cadurcien étaient présents.

LES TRUFFES

A la foire de samedi, à Cahors, les truffes ont valu de 35 à 39 fr. le kilo.

Au marché de vendredi, à Limogne, elles ont été vendues de 32 à 34 francs le kilo.

Mutilés et Invalides du Travail

Groupement du Lot. — Voici le texte de la circulaire adressée aux membres de ce groupement :

Camarade,

Voici un an que le Bureau Départemental dirige les intérêts du groupement du Lot, et ne veut pas aller plus avant sans rendre compte aux adhérents, de sa gestion Financière et Morale, afin de se voir approuver ou critiquer.

Notre Congrès Départemental aura donc lieu, comme convenu, le 8 avril, à Figeac dans une salle de l'Hôtel-de-Ville :

9 h. 30 : règlement des comptes de 1934 avec les Sections, 10 h., compte rendu financier et moral ; nomination d'un délégué au Congrès National ; réorganisation du bureau; traité de questions et revendications diverses.

La réunion sera suivie d'un repas au prix de 13 fr. Tout partisan devra se faire inscrire et verser le coût à son Secrétaire de Section avant le 25 mars, dernier délai.

Au nom du groupement, recevez Camarade, nos fraternelles salutations. — *Le Secrétaire départemental,* ANDRAL.

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 20, JEUDI 21, SAMEDI 23
DIMANCHE 24 (*à 20 h. 45*)
DIMANCHE (matinée à 14 h. 45)

Madeleine RENAUD et Jean GABIN

DANS

Maria Chapdelaine

Le grand prix du cinéma français 1934 avec André Bacqué, Sociétaire de la *Comédie Française*, Alexandre Rignault et Suzanne Desprès.

Le plus beau récit de la littérature contemporaine.

Service de santé

M. le médecin général Lafforgue, directeur du service de santé de la 17e région, est promu au grade de médecin général inspecteur.

M. Mothe, médecin-capitaine, est affecté à la 17e région (réserve).

Postes

M. Delbreil, facteur auxiliaire à Gourdon reçu aux examens de facteur-receveur, est nommé en cette qualité à Sernet (Saône-et-Loire).

Décoration

Notre compatriote, originaire de St-Maurice, M. Ferrand, employé au Ministère des pensions, mutilé de guerre, est décoré de l'ordre de Nicham-Iftikhar.

Démission d'un conseiller municipal

M. Bergougnioux, conseiller municipal de Mayrinhac-Lentour, vient d'adresser sa démission.

Les officiers de réserve pourront reprendre du service pour six mois

Le gouvernement a déposé un projet de loi distribué vendredi à la Chambre, et donnant au ministre de la Guerre la faculté d'autoriser ceux des officiers de réserve qui en feraient la demande, à servir en situation d'activité dans le corps de leur choix pendant une durée minimum de six mois, au lieu d'un an, le maximum demeurant fixé à huit années.

Les réclamations au ministère des P.T.T.

Au cours de la première quinzaine de mars, le Service Central des réclamations, que M. Mandel a institué au Ministère des P.T.T. a reçu 1.195 réclamations (soit 70 de plus que pendant la 2e quinzaine de février).

Sur ces réclamations: 681 ont concerné le service postal ; 341 ont concerné le service téléphonique, 70 ont concerné le service télégraphique, 103 ont concerné le service de la radiodiffusion.

Il y en a : 168 qui ont reçu satisfaction immédiate et 896 ont pu être traitées dans les 48 heures. Seules, 131 ont fait l'objet de réponses d'attente.

Mais, à la suite de ces réclamations, M. Mandel a dû prendre 97 sanctions allant de la simple recommandation jusqu'à l'exclusion de fonctions et l'envoi devant le Conseil de discipline.

Emploi réservé

M. Dore, ex-soldat du 16e tirailleurs sénégalais, est nommé préposé des douanes (direction de Lille).

Battue aux sangliers

Une battue aux sangliers a été organisée par les chasseurs de Marcilhac. Au cours de cette battue deux singlars ont été tués ; l'un pesait 90 kilos et l'autre 60 kilos.

Bonne chasse, félicitations aux nemrods.

Baccalauréat de l'enseignement secondaire

L' « Officiel » publie un arrêté du ministre de l'instruction fixant la date des sessions d'examens du baccalauréat de l'enseignement secondaire.

Pour l'Académie de Toulouse, la première session s'ouvrira le mercredi 12 juin 1935 ; la deuxième session, le jeudi 3 octobre 1935.

Les registres d'inscriptions en vue des examens susvisés seront ouverts en 1935, du jeudi 4 avril au jeudi 11 avril pour la première session, et du mardi 3 septembre au lundi 9 septembre pour la 2e session.

Mouvement des vins

Voici le mouvement des vins pendant le mois de février 1935, dans le Lot :

Quantités de vins enlevées des chais des récoltants : 11.462 hectolitres.

Quantités de vins soumises au droit de circulation : 9.751 hectolitres.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 11.435 hectolitres.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot, pendant la semaine du 5 au 9 mars 1935, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 9 hommes, 3 femmes.

Interlocaux : 7 hommes.

En extra : 1 homme.

Demandes d'emplois non satisfaites : 17 hommes, 2 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : néant.

« Les deux fonds de chômage de Cahors et de Laval-de-Cère secourent 17 hommes et 2 femmes.

ENTRETIEN DES ROUTES

Routes Nationales et Chemins de Grande Communication

Opérations probables pendant la semaine du 17 au 24 mars 1935 :

Fournitures de matériaux. — R. N. n° 653, de 61 k. 391 à 77 k. 300, entre les lieux dits « Les Casemates » et « La Capelette » ; C.G.C. n° 13, de 58 k. 800 à 62 k. 650, entre Gigouzac et Saint-Denis-Catus ; n° 8, de 32 k. à 35 k. 900, entre Bélaye et Lagardelle.

Cylindrages à vapeur. — C.G.C. n° 19, de 31 k. 400 à 32 k. 600, à Pech Séret ; n° 38, de 20 k. 250 à 20 k. 830, entre Théminettes et la R.N. 681 ; R.N. n° 140, de 12 k. à 13 k., entre Pont-Aubard et le Bourg ; n° 140, de 32 k. 700 à 35 k., élargissements entre Aynac et La Ginestе ; C.G.C. n° 4 *a*, de 2 k. à 3 k. 265, entre le G.C. n° 4 et la limite du département de Tarn-et-Garonne ; n° 6, entre la Nationale 111 et Catus ; n° 7, de 10 k. 300 à 10 k. 700 ; de 11 k. 600 à 12 k. ; de 17 k. 200 à 17 k. 400 ; de 18 k. à 18 k. 300, entre Larroque-des-Arcs et Saint-Michel ; R.N. n° 653, de 31 k. à 77 k. 300.

Approvisionnements de matériaux pouvant gêner la circulation. — C.G.C. n° 2, de 55 k. 600 à 57 k. 900, entre Lissac et Reyrevigne ; n° 19, de 8 k. 600 à 10 k., entre Béduer et Savin.

Evaluations foncières dans le Lot

A la suite des opérations de la revision exceptionnelle des évaluations foncières des propriétés non bâties, de nouveaux documents cadastraux ont été, cette année, mis en service dans les communes du département du Lot ci-après désignées.

Ces nouveaux documents pourront être consultés soit à la mairie, soit, à condition que cette consultation ait pour objet la délivrance d'un extrait, dans les bureaux des revisions foncières où sont déposés les documents minutes.

Les bureaux des revisions sont, dès maintenant, en mesure de délivrer au public, suivant un tarif affiché dans les mairies, des reproductions, des agrandissements des réductions et des calques des plans cadastraux (anciens et nouveaux) ainsi que les extraits des matrices cadastrales ou des états de section.

Les extraits des matrices et des états de section — à l'exclusion des extraits ou reproductions de plans — peuvent également être délivrés, au même tarif, par les maires des communes intéressées.

On rappelle, en outre, que la loi du 16 avril 1930, par son article 8, fait aux notaires, aux greffiers et aux propriétaires fonciers, l'obligation expresse d'indiquer sous peine d'amende, dans tous les actes authentiques et sous-seings privés ou jugements translatifs ou déclaratifs de propriété ou droits réels immobiliers, les notations des immeubles (section et numéro du plan) contenues dans les nouveaux documents cadastraux de ces communes.

Une notice placée en tête des matrices et des états de section déposés dans les mairies (plat intérieur des reliures) contient, d'une part, des indications détaillées sur la nature des données que comportent ces documents et sur la manière de les consulter et, d'autre part, toutes recommandations utiles touchant l'application des dispositions de l'article 8 précité de la loi du 16 avril 1930.

Communes où sont mis en service de nouveaux documents cadastraux:

Le Boulvé, Caillac, Douelle, Labastide-du-Haut-Mont, Lunegarde, Mechmont Montdoumerc, Peyrilles, Pontcirq, Puy-l'Evêque, Rampoux, Saint-Cirq-Souillaguet, Saint-Géry, Saint-Médard-Nicourby, Soucirac, Vers.

Les bureau des révisions foncières se trouve, 19, rue Victor-Hugo, à Cahors.

ASSURANCES SOCIALES

Par décret du 7 mars 1935, vient d'être fixée la contribution patronale due pour chaque salarié visé par l'article 2, paragraphe 6 de la loi des assurances sociales (salariés dont le gain annuel est compris entre 15.000 et 25.001 francs).

Cette contribution est égale à la moitié de la contribution qui serait due si le salarié était un assuré de la 5e catégorie, savoir :

Pour un an, 240 francs ; pour un mois, 20 francs ; pour un jour, 0 fr. 85.

Les calculs seront effectués en négligeant toute fraction de demi-décime.

Les employeurs occupant des salariés rentrant dans cette catégorie sont invités à régler dans le plus bref délai possible, et en tout cas avant la fin du mois de mars, la contribution mise à leur charge. Il leur sera adressé sur leur demande, par la direction du service départemental des assurances sociales, le bordereau modèle 7, destiné au versement de la dite contribution.

Dépôts d'étalons

Voici la répartition des divers chevaux du dépôt d'étalons de Villeneuve-sur-Lot, dans le Lot.

Gramat : « Veilleur-de-Nuit », pur sang anglo-arabe ; « Gallardo-II », demi-sang anglo-arabe ; « Israël », trait ardennais ; « Aziz », baudet du Poitou.

Assier : « Chérubin », demi-sang anglo-arabe ; « Donatien », trait ardennais ; « Olive », baudet du Poitou.

Figeac : « Héros », trait ardennais ; « Hercule », baudet du Poitou.

Déclaration d'association

L' « Officiel » publie la déclaration d'association suivante : « Amicale Varedéthoise du Souvenir ». But : Secours mutuels. Siège : mairie de Varaire (Lot).

⁂

L' « Officiel » publie la déclaration d'association suivante : « Union bouliste gourdonnaise ». But : développement du sport bouliste à Gourdon. » Siège social : café du Palais, à Gourdon.

EDEN

MARDI, MERCREDI, JEUDI, SAMEDI et DIMANCHE (*en soirée à 20 h. 45*)
DIMANCHE (matinée à 14 h. 45)
Le populaire comique

BACH

DANS

Bach millionnaire

Un succès de rire

EN COMPLÉMENT

Le célèbre orchestre tzigane « Rode »

DANS

Un chef-d'œuvre musical, que tous les amateurs de bonne musique viendront voir :

LE DANUBE BLEU

⁂

LA SEMAINE PROCHAINE

Le Petit Jacques

AVEC

Constant REMY

CAHORS

CHEZ LES PLANTEURS

Dimanche, à 15 heures, a eu lieu à la mairie, la réunion du Syndicat des planteurs de tabacs de Cahors sous la présidence de M. Cossé.

M. Cossé indique que 19 millions ont été fournis par le Lot, cette année, et il explique, ensuite, les questions relatives à la ristourne et aux primes.

Le Syndicat désigne les délégués pour la réunion de la Fédération du Lot qui aura lieu dimanche 24 mars.

Ont été désignés : MM. Delmas, Henras, Bordarie, Gaven, Malique, Delpech, Bédué, Rigal, Talayssat, Jordanet, Blanc, Rouquié.

Ecole supérieure de guerre

Sur la liste des officiers définitivement admis à l'Ecole Supérieure de guerre, nous sommes heureux de relever le nom de M. le capitaine Astruc, professeur à l'Ecole d'application d'artillerie.

Nous adressons nos bien vives félicitations à M. le capitaine Astruc, qui est le fils du commandant Astruc, en retraite, domicilié à Labéraudie et le gendre de M. Couderc, le propriétaire et laitier bien connu à Cahors.

Vol dans une épicerie

M. Deniau, épicier rue Foch, a porté plainte au Commissariat de police en raison des faits suivants.

Dimanche soir, vers 6 heures, la nommée Lafleur Catherine, avec trois jeunes enfants dont un sur les bras et une jeune fille d'une vingtaine d'années entrèrent dans le magasin et demandèrent plusieurs articles insignifiants. Il les servit, mais il remarqua que la femme Lafleur se tenait près d'un plat de saucissons.

Après leur départ, il constata que le plat était vidé.

Interrogée, la femme Lafleur nia, mais sa nièce déclara que c'était bien sa tante qui avait volé les saucissons. Elle aura à en répondre devant le tribunal.

Auto contre auto

Une auto, pilotée par M. Marcouly, de Labastide-Murat, et une auto, pilotée par M. Bès entrepreneur à Cahors, se sont heurtées près de l'Avenue du Nord, en face la caserne. Il n'y a pas eu d'accident de personnes, mais les voitures ont été endommagées.

Probité

Samedi, Mme Bousquet trouva une certaine somme sur la voie publique. Elle l'a rendue à la personne qui l'avait perdue.

Association Nationale des Poudriers de la Grande Guerre

Le 17 mars, à 14 heures, à la mairie de Cahors, a eu lieu une réunion des Présidents de Cercle de la Section du Lot de l'Association nationale des Poudriers de la Guerre.

Au début de la séance, M. Palame, trésorier de la Section, expose la situation financière.

M. Raymond Coly, Président de la Section, rend compte de la situation, au point de vue moral, de l'Association nationale : Un groupe de défense créé à la Chambre sous la présidence de M. Paul Richard, député du Rhône. Reconstitution de la Section parisienne.

Le Congrès national étant fixé au mois d'avril prochain, MM. Laborie, Secrétaire du Cercle de St-Céré, et Coly sont délégués à ce Congrès.

Les vœux suivants à présenter au Congrès national sont adoptés :

1° Vœu qu'une carte indiquant le pourcentage des pertes des divers corps mobilisés pendant la Guerre 1914-1918 soit adressée à chacun des membres de la Chambre des députés et du Sénat.

2° Vœu que la campagne entreprise contre l'emploi des gaz asphyxiants soit intensifiée.

M. Auzié, Conseiller du Cercle de Gourdon ; MM. Castanié, Ribeyrolles, Holié, Theil, Tabournel, Présidents des Cercles de l'arrondissement de Figeac ; MM. Maury, Vinel, Bourdet, Nouvel, Présidents et Délégués des Cercles de l'arrondissement de Cahors sont chargés d'intervenir auprès de M. le Député de leur arrondissement pour les soldats-poudriers du Lot et de l'Association.

Le Président de la Section,
Raymond COLY.

Un singlar abattu

Un sanglier a été abattu par M. Parra, de St-Martin-Labouval. Il pesait 80 kilos.

Foire du 16 mars 1935

La foire de samedi 16 mars a été peu importante. Voici les cours :

Bœufs, gros attelages de 2.500 à 3.500 fr. ; moyens, de 1.800 à 2.500 francs ; bouvillons, de 1.100 à 1.800 francs la paire ; bœufs gras, de 90 à 100 fr. les 50 kilos ; moutons gras, de 3 à 4 fr. ; agneaux gras de 4 à 5 fr. le kilo ; brebis d'élevage, de 150 à 200 francs pièce.

Marché : poules, 4 fr. 50 ; poulets, 5 fr. 50 ; canards, 5 fr. ; lapins, 2 fr. 50 la livre. Œufs, 3 fr. la douzaine.

Halle : pommes de terre, 18 fr. les 50 kilos.

Numéro illisible

Procès-verbal a été dressé à M. Cambonie, de Couzou, dont le numéro de l'auto était illisible.

Pas de permis de conduire

Pour défaut de permis de conduire les autos, procès-verbal a été dressé à M. Talou, propriétaire à Concorès et à M. Vieillescazes, de Ginouillac.

CONCERT ANNUEL DE L'ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Jeudi dernier l'Ecole Normale des Instituteurs donnait sa fête annuelle dont le produit est, on le sait, consacré à payer les frais d'un voyage aux élèves-maîtres. Le concert avait lieu au Théâtre, en matinée. Le public emplissait la salle et il fit au programme et aux artistes-amateurs un très vif succès.

Dans la salle, outre la présence de M. Baron, inspecteur d'Académie, nous remarquons toutes les personnalités de l'enseignement et des écoles.

Deux pièces de théâtre étaient au programme. D'abord « *La joyeuse farce des encore* », traduite du vieux flamand et adaptée par Henri Ghéon. Elle fut jouée par MM. Maury, Yronde, Pélissier et par M. Prigent qui tenait le rôle de l'épouse acariâtre, rebelle et enfin domptée.

Ensuite la si jolie œuvrette d'Anatole France, « *La Comédie de celui qui épousa une femme muette* », interprétée par MM. Pélissier, Yronde, Monzat, Duroy, Delfort, Sevu, Maury, Théron, Villetorte et Prigent. Dans l'une, comme dans l'autre pièce, les jeunes acteurs montrèrent des qualités de vérité et de naturel qui leur valurent les vifs applaudissements du public.

Au cours de la représentation plusieurs morceaux furent joués par l'Orchestre symphonique que dirigeait l'excellent chef Gustave Barreau. Le piano d'accompagnement était tenu avec un réel talent par Mlle Lambert.

MM. Maury et Prigent se sont révélés chanteurs et diseurs pleins de goût et d'habileté. Ils ont obtenu un gros succès ainsi que M. Monzat qui dit avec beaucoup d'art un beau poème de Vildrac.

Signalons enfin l'excellente interprétation de deux morceaux par le jeune Jean Lafargue qui promet de devenir un bon violoncelliste.

Au cours de la soirée, une quête fructueuse a été faite au profit du patronage laïque.

Aux interprètes, aux artistes de cette belle matinée, nous adressons nos vives félicitations et aux organisateurs nous souhaitons des profits abondants qui rempliront la caisse et permettront un beau voyage.

Orphéon de Cahors

Les membres de l'Orphéon sont priés de vouloir bien assister à la répétition générale qui aura lieu, mercredi soir, à 9 heures, au siège de la Société. Présence indispensable.

Voiture dans le fossé

Samedi, une voiture régimentaire, attelée d'un mulet, venant de la caserne, descendait l'avenue du Nord. Devant la clinique de M. le docteur de Nazaris, le mulet s'emballa et malgré les efforts du conducteur, un tirailleur sénégalais, alla heurter le mur de l'immeuble de Mme Bariat.

Le mur fut démoli et conducteur, mulet, voiture furent précipités dans le fossé de la route, au-dessus du dépôt de la gare.

Des témoins de l'accident accoururent pour porter secours au Sénégalais qui fut relevé. Il n'avait que des contusions sans gravité. Il fut, toutefois, transporté à l'infirmerie de la caserne. Le mulet n'eut aucun mal. Mais la voiture a été démolie et sous le choc une partie du mur du jardin de l'immeuble s'est écroulé.

Chute de vélo

Le jeune Quintard, 15 ans, de Valprionde, a fait une chute de bicyclette. Un automobiliste qui venait de la foire de Sauzet, aperçut le corps du jeune homme étendu sur la route. Il le transporta à Montcuq où M. le docteur Buéli s'empressa de donner des soins au blessé dont l'état est grave.

Trouvée morte

Il y a près d'un mois, Mme veuve Richard, propriétaire à Sauliac, disparaissait de son domicile. Nul ne savait où elle était allée. Mais dimanche matin, un voisin découvrit le cadavre de Mme Richard, étendue sous un buisson, à 15 mètres de l'habitation. Mme Richard souffrait depuis longtemps.

Un de moins !

M. Delsol, propriétaire à St-Laurent-Lolmie, a capturé un superbe renard.

Une victime de l'escroquerie dite au « trésor espagnol »

M. Théodore Herbert, 31 ans, entrepreneur de battage, demeurant rue de Foncquevillers à Hebuterne (Pas-de-Calais), vient d'être victime d'une escroquerie de 50.000 francs, dite au « Trésor espagnol ». Samedi, M. Herbert s'était présenté au Comptoir National d'Escompte de Toulouse, porteur d'un chèque de 120.000 francs à vue, tiré sur la succursale lyonnaise du Comptoir d'Escompte, mais, après un bref examen, l'employé a compris que le chèque était faux. Il alerta la police de la Sûreté et M. Herbert, menacé d'être écroué à la prison Saint-Michel comprit qu'il était la victime d'escrocs et expliqua que le chèque lui avait été remis à Barcelone contre un versement de 50 mille francs.

Double contravention

Les gendarmes de St-Céré, voyant une auto qui marchait à une vitesse exagérée ordonnèrent au chauffeur de stopper, par un coup de sifflet. Le chauffeur accéléra la vitesse et s'enfuit. Mais le numéro de la voiture a été relevé : 8848-JT.

Il y aura double contravention : excès de vitesse et délit de fuite.

⁂

Une double contravention pour défaut de récépissé de la déclaration et défaut d'affichage des prix a été dressée à Mme Valette, charcutière ambulante aux Quatre-Routes.

Auto contre cycliste

Mme Soubrot, étant à bicyclette sur la route de Puybrun, a été heurtée par une auto. Elle a été relevée avec des contusions multiples.

Accident

Mlle Tauriac, en faisant son ménage, heurta une marmite remplie d'eau bouillante qui se renversa. Mlle Tauriac fut assez gravement brûlée au bras droit.

Défaut de visa

Pour défaut de visa de sa carte d'étranger, procès-verbal a été dressé à Mme Borkowski, employée chez M. Carrère, boulanger à Duravel.

Arrestation

Les gendarmes de Payrac ont procédé à l'arrestation de la nommé Hélène Litard, 63 ans, sans domicile fixe. Elle est inculpé de vagabondage et de mendicité. Elle a été conduite à Cahors et écrouée.

Concours bouliste des challenges de « La Dépêche »

Le concours de boules (challenge de la « Dépêche ») a eu lieu dimanche sur les Allées Fénelon. Il a été plus favorisé par la température que celui de dimanche dernier.

Aussi bien, il y avait de nombreux spectateurs sur les Allées Fénelon.

Voici les résultats de la compétition.

Honneur

Quadrette Teyssèdre, B.C., bat quadrette Raynal, A.B.B., par 21 à 9.

Quadrette Mercadier, B.C., bat quadrette Raynal, A.B.B., par 21 à 14.

Promotion

Pezet, B.C., bat Hugonneng, A.B.B., par 21 à 19.

Recoulès, A.B. Gourdonnaise, bat. Bessac., A.B.B., par 21 à 7.

Sénac, B.C., bat Foucou, Cazals, par 21 à 18.

Carratier, A.B.B., bat Crès, B.C., par 21 à 19.

Chadebec, Catus, bat Bô, A.B.B., par 21 à 13.

Pélissier, Cazals, bat Bujack, Catus, par 21 à 3.

Sénac B.C., bat Pagès, A.B.B., par 21 à 1.

F. Delgal, A.B.B., bat Lafon, Catus, par 21 à 11.

J. Delgal, A.B.B., bat Lagarde, B.C., par 21 à 18.

Matéo Diez., B.C., bat Brugalières, Catus, par 21 à 10.

Niel, B.C., bat Calmon, A.B.B., par 21 à 14.

Chronique des Théâtres

LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT

Est-il plus beau et plus solide répertoire que celui là ? ? ? Nous ne le croyons pas.

Et comme distribution 4 de nos meilleures vedettes sur le plateau et à l'orchestre, l'animateur bien connu qui assure à tous une exécution artistique de tout premier ordre, ceci avec l'appoint de notre bon orchestre cadurcien, heureux de se ranger sous une telle baguette.

⁂

La location est ouverte — au Théâtre Municipal — et c'est prudence que de retenir sa place, fût-ce par correspondance. Les premiers inscrits seront les mieux placés, ne l'oublions pas ! [*Communiqué*].

Les Sports

A CALVIGNAC.

Foot-ball. — Dimanche 10 mars, notre Union Sportive Calvignacoise clôturait chez nous sa saison par un match amical avec l'équipe de Caylus. Malheureusement, le soleil ne daigna pas nous sourire et c'est sous une pluie continuelle et froide que se déroula la partie : une des plus intéressantes de la saison.

Dès le début, on sent que les deux équipes sont d'égale valeur, aussi le jeu est-il très rapide. A la mi-temps, les locaux mènent par 2 à 0. Dans la 2e mi-temps les visiteurs réussissent à égaliser, mais leurs buts sont très contestables. Bientôt, la pluie oblige à cesser le jeu et ce match se termine donc sur le score de 2 à 2.

En résumé : partie nulle mais nos joueurs ont grandement dominé.

LE LOT A PARIS

U.S. Quercy bat R.C.O.P. par 31 points, 9 essais, un drop à zéro

Nette supériorité du Quercy dans tous les compartiments du jeu ou la ligne d'avant ne laissa nul répit à l'adversaire.

Après 10 minutes de jeu, 3 essais étant déjà marqués, le R.C.O.P. ne réagit plus et devant des adversaires désemparés les trois-quarts se permirent trop de fantaisies gâchant par trop de personnalité de beaux mouvements, chacun voulant marquer son petit essai.

⁂

L'U.S. Quercy apprend avec plaisir que son dévoué vice-président d'honneur M. Tailhade, secrétaire général du Comité de Paris « Rugby » vient de recevoir la médaille d'or de l'Education Physique. L'U.S. Quercy lui adresse ses plus sincères félicitations.

⁂

Nous apprenons avec plaisir que notre sympathique joueur, troisième ligne, Jean Tossas, vient d'être papa d'un gros garçon. Avec toutes ses félicitations l'U.S. Quercy adresse à la charmante maman luzéchoise, ainsi qu'au petit Michel, tous ses meilleurs vœux de rétablissement et bonne santé.

⁂

Dimanche, 24 mars U.S. Quercy contre A.S. Colombes, à Colombes.

Arrondissement de Cahors

Catus

Cinéma. — Une séance de cinéma au profit de l'œuvre laïque des camps de vacances aura lieu mercredi 20 mars, à 8 heures du soir, à l'Ecole des garçons.

Au programme : Les gaietés de l'Escadron, grand film parlant, avec Raimu et Fernandel.

Deux heures de fou rire.

Prix des places : 4 francs, 3 francs et 1 franc pour les enfants.

Nadillac

Grave accident. — Vendredi soir notre excellent compatriote, M. Caviole, âgé de 60 ans, demeurant à Nadillac près Lauzès, était monté sur la toiture de sa grange afin d'y effectuer quelques réparations. Tout à coup les matériaux cédèrent sous son poids et M. Caviole tomba sur le sol d'une hauteur de 5 m., Il fut relevé quelques instants plus tard et transporté chez lui. M. Caviole présentait une large plaie béante à la tête, il était scalpé sur la plus grande partie du crâne et le sang jaillissait en abondance. Il se plaignait, en outre, de douleurs violentes dans la poitrine. M. le docteur Boutary, de Douelle, fut appelé par téléphone et il a prodigué au blessé les soins que nécessitait son état.

Nous adressons à M. Caviole, très sympathiquement connu et très estimé dans la région nos meilleurs vœux de prompte guérison.

Calvignac

Foot-ball. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

Succès. — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, Raoul Saint-Martin a été dernièrement nommé agent de police à Cahors après avoir été reçu premier à l'examen.

Nous adressons nos plus vives félicitations à M. St-Martin pour la nomination dont il vient d'être l'objet.

Duravel

Carnet noir. — C'est avec une réelle peine que nous enregistrons le décès de Mme Sidonie Turenne, femme de notre si sympathique appariteur, retraité de la police, notre compatriote.

Toutes les familles de Duravel étaient représentées à ses obsèques, car elle jouissait, (enfant de Duravel aussi), comme son mari, de la sympathie de tous et que la mort, cette impitoyable faucheuse, emporte à 57 ans.

Le cercueil disparaissait complètement sous les couronnes et les fleurs naturelles que de nombreuses mains amies lui avaient dispensées à profusion pour lui donner un dernier témoignage d'amitié et de reconnaissance, car elle ne manquait jamais, à l'occasion de tous les mariages et fêtes, de décorer artistement la salle de la Mairie, et notre monument aux morts.

A son mari éploré, à sa fille et son gendre Mme et M. Raymond Grassies, nous offrons nos condoléances bien émues et sincères.

Foire. — Notre foire mensuelle se tiendra le jeudi 21 courant.

Arrondissement de Figeac

Béduer

Ecole primaire. — M. de Monzie a reçu du Ministre de l'Education nationale la lettre suivante :

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la commune de Béduer, qui sollicite un versement sur la subvention allouée par l'Etat en vue de l'installation d'une école primaire publique.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette commune est comprise pour une somme de 10.080 fr., dans un bordereau qui a été transmis à M. le Ministre des Finances pour versement à effectuer sur le fonds commun institué pour l'exécution du Plan des Grands Travaux contre le chômage.

« Je suis heureux de vous en informer, et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération. »

Bretenoux

Grave accident. — Un ouvrier coltineur, M. Fiébus, travaillait sur une pile de traverses à la gare de Bretenoux-Biars. Tout à coup il glissa et tomba. Mais dans la chute, il entraîna une traverse qui s'abattit sur sa tête.

M. Fiébus fut gravement blessé. Transporté à l'hôpital de St-Céré, il reçut les soins nécessités par son état qui est grave. Il a dû subir une opération chirurgicale qui a été faite par M. le docteur Rougier.

Biars

Chemin. — M. de Monzie a reçu du Ministère de l'Agriculture, la lettre suivante.

« Vous avez appelé mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que la subvention, qui a été allouée à la commune de Biars pour la construction du chemin de Biars-gare à Biarsbourg lui fut payée le plus tôt possible.

« J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai pris les mesures nécessaires en vue d'assurer le payement à cette commune d'une somme de 26.431 fr. à titre de solde sur la subvention accordée.

« Veuillez agréer, etc..., »

Puybrun

Mérite agricole. — Notre excellent compatriote, M. Doulhiac est nommé chevalier du Mérite agricole. Nos félicitations.

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir que les époux Ollier viennent d'hériter d'un gros garçon. Nos compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé pour la maman et le bébé.

Gréalou

Une aiguille dans la main. — Mme Dournes était occupée à tricoter, lorsque par suite d'un faux mouvement elle glissa et tomba.

En tombant l'aiguille s'est enfoncée dans la main droite et est ressortie entre l'index et le majeur. Cet accident, heureusement, n'aura pas de suites graves.

Latronquière

Nécrologie. — Nous avons appris la mort de Mme veuve Espinasse, institutrice en retraite. A ses obsèques qui ont été célébrées jeudi, une foule nombreuse a suivi le convoi funèbre. De nombreux instituteurs et institutrices du canton étaient présents. Nous adressons à la famille nos bien vives condoléances.

Espédaillac

Foire. — Notre prochaine foire aura lieu le 28 mars. Il ne sera pas perçu de droits de place.

Obsèques. — Vendredi matin ont eu lieu, avec le concours d'une nombreuse assistance, les obsèques de M. Louis Dilhac, cultivateur, décédé subitement, à l'âge de 68 ans.

Nous adressons nos sincères condoléances à la famille.

A PARIS

Voyageurs, Touristes Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)

Métro : Saint-Paul

PARIS (4e)

TOUT LE DERNIER CONFORT

SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES A UN LIT

de 15 à 24 francs par jour

FLOIRAC

(Originaire du Lot) *Propriétaire*

Téléphone ARCHIVES 60-92

Hôtel recommandé par le *Journal du Lot*

Arrondissement de Gourdon

Cuzance

Nécrologie. — C'est avec un bien vif regret que nous avons appris la mort de M. Chaumont, cantonnier de notre commune, décédé à l'âge de 39 ans.

M. Chaumont était un ancien combattant qui avait été gravement blessé pendant la guerre. Sa mort a provoqué à Cuzance de bien vifs regrets.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Salviac

Pénible accident. — Un pénible accident est survenu à Mme Angèle Vielmont, la sympathique épouse de M. Louis Vielmont, propriétaire en notre ville.

Mme Vielmont s'était rendue à sa propriété, dite du Puits-de-Roucou, et vaquait à ses occupations agricoles lorsqu'elle fit une chute malencontreuse et se blessa à une jambe.

Elle fut transportée à son domicile où les soins appropriés à son état lui furent donnés par M. le Docteur Cambornac.

Vu son état, elle fut transportée, par la suite, à la clinique du Docteur Rougié, à Cahors.

Nous voulons croire que cette fracture n'aura pas de suites graves et que Mme Vielmont sera vite rétablie.

Dans les P.T.T. — Mlle Nini Boudy, de Catus, avantageusement connue en notre ville, est chargée de l'intérim du bureau de Salviac pendant la durée de congé accordé à la titulaire Mme Gabet.

Nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Vayrac

Emploi municipal. — M. Gendre est nommé cantonnier communal, en remplacement de M. Riguet, décédé.

CHEZ NOS VOISINS

A MONTAUBAN

Un jeune forain fait une chute grave

Dimanche dernier, 17 mars, à 18 h. 20, l'agent Fabre a été interpellé par deux promeneurs sur les allées du Consul-Dupuy, transportant un enfant blessé qui venait de tomber du haut du parapet de cette promenade, dans la côte de Sapiac.

Le blessé a été immédiatement transporté à l'hôpital avec l'aide de MM. Gabriel Brunet et Pradeyrol. Ce dernier, domicilié à Gramat (Lot), a mis son auto à la disposition de l'agent.

L'interne de service a diagnostiqué une fracture des deux bras et une large plaie du cuir chevelu. Le blessé est un jeune forain, âgé de 7 ans, nommé Pierre Lacroix. Ses parents, domiciliés à Tarbes, installés sur le champ de foire, ont été avisés.

Un jeune camarade du petit Pierre a été témoin de l'accident.

Dernière locale

Figeac

A la suite de la manifestation paysanne qui a eu lieu à Figeac, 38 contraventions ont été dressées à des manifestants, par la gendarmerie.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

A la recherche de l'avion du gouverneur Renard

De Dakar. — Le trimoteur de « Air France », piloté par Guerrero et Denis a quitté Agadir à 4 h. 20, à destination de la villa Cisneros.

L'escadrille de 4 avions Potez, commandée par Pelletier et Doisy, a quitté Goa à 5 h. 50, pour Niamey et Zinder.

Tous participeront aux recherches pour retrouver l'avion Renard.

⁂

Raid sur ski

De Moscou. — Cinq femmes russes sont partie sur skis le 12 janvier, de Tchoumen (Sibérie) et sont arrivées à Moscou ayant couvert 2.132 kilomètres. Certains jours, elles avaient parcouru 100 kilomètres.

⁂

Bolivie et Paraguay

De la Paz. — Le général Enrique Penerenda, commandant en chef les troupes boliviennes, communique que ses troupes ont infligé une grave défaite aux Paraguayens, rompant les lignes du nord de Villa Montes, détruisant 4 régiments.

REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame BOUÉ et leurs enfants Jean et Lucienne ; Madame veuve MILHAS et sa famille ; la famille DELGAL et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Veuve BOUÉ

AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve BONNET ; Monsieur et Madame AYMERIC et leurs enfants ; Monsieur et Madame ICHES et leurs enfants ; Monsieur BENNAC, à Cabessut-Haut ; Madame Veuve MALIRAC, à Arcambal, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Louis BONNET

Jardinier

leur époux, oncle et cousin, décédé dans sa 77e année et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le mercredi 20 mars à 8 h. 3/4, en l'Eglise Saint-Barthélémy.

Réunion maison mortuaire, 2, place des Consuls.

AVIS

M. CAPIS Jean, successeur de **M. GRÉZES,** 14, rue Nationale, informe sa clientèle qu'il se tient à sa disposition pour tous les **travaux de serrurerie** et ferronnerie d'Art.

Recherchons

Commanditaire

ou **EMPLOYÉ INTÉRESSÉ**

pour importante firme aéronautique

Ecrire PAUL, n° 11.715, « J'ANNONCE », *rue Rivals, TOULOUSE*

Maux de tête : Vieux mal, nouveau remède.

Ceux qui souffrent fréquemment de migraines, de névralgies et de maux de tête, ont abandonné les anciens médicaments et préfèrent le Gandol. Le Gandol calme plus vite et d'une manière durable, car il apaise les nerfs, décongestionne la tête en facilitant la circulation sanguine, sans jamais fatiguer l'estomac. Le Gandol, en effet, est à base des nouveaux composés lithinoquiniques qui en font un médicament radical. Le Gandol n'existe qu'en boîte de 20 cachets de 12 fr. 75. Ttes Phies et Phie Orliac, à Cahors.

ETUDE

DE

Maître BOUYSSOU Jean-Léon

Licencié en droit

NOTAIRE A CAHORS

DEUXIEME AVIS

Suivant contrat passé devant Maître BOUYSSOU, Notaire à Cahors, le quinze février mil neuf cent trente-cinq, enregistré le vingt-deux février mil neuf cent trente-cinq, volume 771, folio 9, case 51,

Monsieur Marcel-Jean-Baptiste MILHET, teinturier, et dame Fernande-Marcelle-Marie-Alice NADAL, mariés, domiciliés à Cahors, quai Champollion, numéro 2,

Ont vendu à Monsieur DANGLOT Robert-Achille, teinturier-chimiste, diplômé de l'Ecole nationale supérieure des Arts et Industries textiles de Roubaix, et dame DESHUIS Germaine-Yvonne, mariés, demeurant à Toulouse, rue Loménie-de-Brienne, numéro 1,

Un fonds de commerce de teinturerie-nettoyage, exploité à Cahors, place Clément-Marot, et connu sous le nom de « A l'Arc-en-Ciel », ensemble : l'enseigne, la clientèle et l'achalandage, le droit au bail, le matériel et le mobilier commercial.

Domicile est élu pour les oppositions en l'étude de Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors.

Avis de la présente vente a été donné dans le *Bulletin officiel* des ventes et cessions de fonds de commerce, le 9 mars 1935. Numéro : 20.

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion dans les dix jours de la présente insertion au domicile élu par les parties à Cahors, chez Maître BOUYSSOU, notaire.

Pour deuxième avis.

BOUYSSOU.

ETUDE

DE

Maître Jean CAZES

Avoué près le Tribunal Civil de Cahors

41, Boulevard Gambetta

Successeur de Me DIDIER et HUARD

ASSISTANCE JUDICIAIRE

Décision du 21 mars 1932

EXTRAIT

D'UN

Jugement prononçant

LE DIVORCE

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de Cahors, le onze janvier mil neuf cent trente-quatre, enregistré, au profit de Madame Odette PASSERIEU, épouse du sieur DOCE, la dite dame demeurant à Cahors, rue Anne-Besse, numéro huit, contre le dit DOCE Augustin, demeurant ci-devant à Cahors, et n'ayant actuellement ni domicile, ni résidence connus en France ni à l'étranger.

Il résulte que le divorce a été prononcé entre les sus-nommés, au profit de la femme et aux torts et griefs du mari, avec toutes ses conséquences légales.

La présente insertion faisant suite à une insertion antérieure, ici-même faite à la date du treize avril mil neuf cent trente-quatre, en application des dispositions de l'article deux cent quarante-sept, paragraphe trois du code civil.

Le jugement dont s'agit étant devenu définitif.

Pour extrait.

Signé : J. CAZES.

Feuilleton du « *Journal du Lot* » 42

UN MARI DE PREMIER CHOIX

PAR MAX DU VEUZIT

— Didier, fit-elle avec sa spontanéité habituelle, qui rachetait beaucoup de ses travers, je vous demande pardon d'avoir douté de vous. Vous m'avez dit être affolé d'inquiétude et j'avais pris ces mots pour une façon de parler.

— Vous êtes tout excusée, Claude, car je n'aurais même pas dû vous marquer mon émotion... J'étais bouleversé, c'est mon excuse, et votre doute fut naturel... C'est un sentiment très féminin...

— Croyez que je compatis à votre peine, balbutia-t-elle, gênée, car, sous les paroles bienveillantes de son mari, elle croyait sentir l'effort pénible d'une correction calculée.

— Je vous remercie, répondit-il, sans se départir de son ton lassé et impeccable. Je sais combien vous êtes bonne et vous en suis infiniment obligé.

Elle le laissa s'éloigner. Tant de courtoisie la glaçait et il lui semblait que ces quelques jours de séparation avaient accentué le manque d'intimité de leurs relations. Plus que jamais, ils étaient étrangers l'un à l'autre... il n'y avait entre eux aucun lien et aucun intérêt communs ! Pour la première fois, Claude en fut incommodée, d'autant plus qu'elle s'en voulait de n'avoir pas mieux accueilli le retour de celui dont elle portait le nom.

C'est quand on a du chagrin que les mots prennent de la valeur et elle se rendait compte que, pleine de rancune contre ce qu'elle appelait « son audacieuse absence », elle n'avait pas eu tout de suite le mot bienveillant et charitable qui convenait en la circonstance.

— Il était sincère. Il a eu réellement du chagrin.

Ce grand garçon correct qui affectait toujours un ton ironique savait donc aussi s'inquiéter et souffrir pour une vieille femme malade ?

— La plus précieuse des amies, avait-il dit.

Mais pourquoi ne lui avait-il jamais parlé d'elle ?

Debout devant la porte refermée qui séparait le salon commun de la chambre de son mari, elle resta là, immobile, hésitant un long moment sur ce qu'elle devait faire.

Aller le rejoindre ?... Pour lui dire quoi ?

Encore une fois, elle se heurtait au mur de convenances sur lequel était appuyé leur mariage.

En réalité, il n'y avait pour les unir que les apparences. Tout à l'heure, il lui avait donné les explications auxquelles elle avait droit. Il l'avait fait avec infiniment de courtoisie, mais sans y rien ajouter d'autre et presque sans lui permettre de sonder sa peine.

— Pardonnez-moi... je n'aurais même pas dû vous montrer mon émotion.

Comme une telle phrase marquait bien l'abîme qui les séparait ! Epoux de parade, n'ayant rien qui les rapprochât véritablement, était-ce bien cela qu'elle avait voulu, la romantique jeune fille, en demandant à « Select'Agence » de lui choisir un mari?

Voici qu'elle s'apercevait maintenant que c'était elle seule qui avait pris ce mariage au sérieux.

Considérant Didier comme un époux réel, elle avait osé lui imposer ses goûts et ses exigences. Malgré les conditions anormales de leur mariage, elle avait pris tout de suite les droits et le ton d'une femme légitime. Lui, au contraire, ne s'était jamais livré : il semblait demeurer sur une réserve expectative... Il ne demandait rien à Claude, n'exigeait rien et paraissait se désintéresser de tout ce qui la concernait personnellement...

Oui, tout lui était indifférent ! Sauf pour les cigarettes peut-être... Et encore ! Il acceptait que Claude fumât dans l'intimité et n'importe où, pourvu qu'il ne fût pas présent.

« Parce que vous portez mon nom », avait-il précisé.

A part ça, rien ne le touchait. Il agréait tout avec correction, mais avec une insouciance totale.

Claude respira longuement après ce minutieux examen de la situation.

Les choses n'étaient-elles pas pour le mieux entre son mari et elle ! N'était-ce pas ce but de correcte indifférence qu'elle avait voulu atteindre dans un mariage d'apparence, après avoir lu le livre espagnol aux multiples et romanesques péripéties ?

Et cependant, au fond d'elle-même, ne s'épanouissait pas une complète satisfaction: l'auteur étranger n'avait pas prévu une aussi injurieuse insouciance de la part du mari...

Etait-ce donc que Claude ne méritât pas d'émouvoir son compagnon ? Etait-elle laide, disgracieuse ?... de celles qui ne troublent pas les garçons ? Etait-il possible qu'un homme, à qui elle appartenait légalement, pût rester insensible à sa constante présence.

Il était évident qu'elle ne voulait pas vivre jusqu'au bout le roman espagnol. Il lui aurait été notamment désagréable de tomber amoureuse du mari qu'elle avait acheté...

Cette idée seule la faisait se cabrer !

Mais, en revanche, elle eût éprouvé un certain plaisir à sentir son compagnon flamber à ses côtés. D'avance, elle s'était fait une joie d'avoir à le morigéner... Les mots qui douchent... la raillerie qui aiguise l'appétit... le rire qui fouette le désir... tout ça dont elle comptait jouir, tout ce plaisir attendu pendant qu'elle serait demeurée froide auprès de Didier, tout ce qui, enfin, semblait vouloir lui échapper... tout cela pour quoi elle s'était mariée peut-être...

— Parlez-moi de votre vieille amie, Didier, demanda la jeune femme à son mari quand elle le retrouva. Pourquoi ne m'entretenez-vous jamais des vôtres ou de ceux que vous aimez ?

— Je ne pensais pas que ce sujet pût vous intéresser, répondit-il laconiquement.

Son regard hautain fixait la foule des promeneurs et, devant le silence un peu hostile qu'il gardait maintenant, Claude n'osa pas répéter sa question, mais elle fit une offre qu'il devait mieux accepter, lui semblait-il.

— Connaissez-vous la petite chapelle de Laghet ? demanda-t-elle. C'est le lieu d'un pèlerinage suivi. J'aimerais y aller avec vous... Nous y allumerions un cierge à l'intention de votre amie malade. Je ne pense pas que cela puisse vous déplaire ?

L'avocat ne répondit pas tout de suite. On eût dit qu'il pesait tous les termes de la proposition.

— J'accepte de vous accompagner à Laghet, répondit-il enfin. Nous irons quand vous voudrez.

— Cet après-midi même, si cela vous agrée. Nous pourrions partir aussitôt déjeuner et nous prendrions le thé là-bas.

— Comme il vous plaira.

L'auto, empruntant la route de la Grande Corniche, transforma cette courte promenade en magnifique et assez longue excursion.

Après les splendides perspectives de la route nouvelle aux méandres impressionnants, les coins verdoyants de la vallée ombragée au fond de laquelle se dresse le minuscule sanctuaire de Laghet entouré de son originale rotonde.

— Vous connaissez la légende ? s'inquiéta Claude avant de pénétrer à l'intérieur de la chapelle.

— Non, mais racontez...

Elle lui expliqua qu'une croyance populaire attribuait une valeur miraculeuse à la première visite qu'on rendait à une église inconnue.

— Vous comprenez, Didier... on demande trois grâces et le ciel en accorde au moins une

— Mais c'est une mine d'or ! répondit-il en riant. Les touristes qui visitent beaucoup d'églises sont sûrs de voir tous leurs vœux se réaliser !

Pendant que Claude allumait un cierge et s'abîmait dans ses prières, le jeune avocat examinait avec intérêt le pieux édifice que la reconnaissance des fidèles orne depuis des siècles de si pittoresque façon. Les nombreux ex-voto aux naïfs dessins l'amusèrent par leur simplicité même.

(*A suivre*).

GRANDE MAISON DE

TEINTURE NETTOYAGE

de tous vêtements, tissus, chapeaux, etc...

Nettoyage et remise à neuf des vêtements de cuir.
Teintures de fourrures,
Nettoyage d'ameublements, etc...

ENVOI TOUS LES SAMEDIS

Travail soigné

Dépôt pour Cahors :

Madame Louis BONNET
3, *rue des Capucins*

Offres d'emploi

VOUS POUVEZ GAGNER

700 A 1.000 FR. PAR MOIS chez vous, dans loisirs, travail facile d'écritures, brochure gratis, timbre pour réponse. — Ecrire **T. GABRIEL**, à BIEVRES (S.-et-O.)

LEGENDRE, 43, Rue St-Georges, Paris procure rapidement CAPITAUX pr ttes affaires, même sur signat., facilités rembours. Discrét. RIEN D'AVANCE.

TABLEAU GÉNERAL DES TARIFS RELATIFS AUX DIVERS IMPOTS

Edition de 1935

Publié sous la direction de J. PERQUEL
Directeur du « Capital »

La nouvelle édition de ce Tableau, en concordance avec les différents textes de réforme fiscale actuellement parus, constitue une encyclopédie des droits que le contribuable, quel qu'il soit, banquier, financier, industriel, commerçant, agriculteur ou employé, est appelé à acquitter, soit journellement, soit dans certaines circonstances particulières de sa vie.

On y trouve, successivement exposés, et méthodiquement classés :

1° Les taux des impôts cédulaires sur les revenus ;

2° Le régime fiscal des successions et donations, étudiés dans tous leurs détails à la suite des nombreuses modifications dont ils ont fait l'objet;

3° Le régime fiscal des valeurs mobilières ;

4° Les droits de timbre, d'application usuelle ;

5° Les principaux droits d'enregistrement.

Le *Tableau général des Tarifs relatifs aux divers Impôts,* document dont nul ne saurait se passer, après la réforme fiscale qui vient d'être opérée, est en vente au prix de trois francs, aux Editions du « Capital », 1 *bis,* boulevard des Italiens, Paris (2e).

Envoi franco contre 3 fr. 50.

LA NATURE

La Nature présente dans chacun de ses numéros la plus heureuse diversité. Elle ne néglige aucun aspect des progrès des sciences et des techniques et elle sait les exposer avec clarté et agrément. Son illustration, particulièrement choisie et heureuse, ajoute au texte un charme et un repos.

Cette fois-ci, le numéro débute par une étude du professeur Joleaud sur le mouflon à manchettes du Maroc à l'Egypte, preuve nouvelle des échanges de civilisations à travers toute l'Afrique du Nord. M. Renacle fait ensuite connaître les œuvres sanitaires qui se développent au Congo belge et le Dr Kopaczewski de récentes données sur les fermentations. M. Desgranges montre les progrès techniques des avions commerciaux et établit la situation actuelle de l'aviation française. M. Debesse décrit les agrandissements en cours du port de La Rochelle et M. Hesse signale un nouveau procédé de chauffage central des immeubles sous vide à température de vapeur variable. Le médecin-colonel Pasteur résume ce qu'il faut savoir de la lumière et de la vision pour protéger ses yeux de la fatigue. M. Pellat présente une récente application de l'aluminium à l'isolation thermique et frigorifique des wagons, des camions, des entrepôts. Enfin, le Dr Gradenwitz indique un nouvel excavateur de sol à grande puissance.

A cet ensemble si varié, il convient encore d'ajouter les rubriques habituelles de *La Nature :* bulletin météorologique, prestidigitation, conseils horticoles, nouveautés de l'automobile, chronique des livres scientifiques récemment parus, dernières inventions, etc., et la « Boîte aux lettres », trésor de recettes et de procédés utiles à tous et particulièrement aux amateurs.

La Nature est ainsi la plus complète et la plus vivante des revues, celle qui met au courant savants, ingénieurs, professeurs, curieux, de l'intense mouvement qui ne cesse jamais parmi les sciences et leurs applications. On ne peut se tenir aisément informé qu'en lisant *La Nature.*

La Nature. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.

Grands réseaux de chemins de fer français

D'importants avantages pour vos voyages circulaires

Avez-vous l'intention de faire un voyage circulaire suivant un itinéraire fixé à votre gré, mais comportant un parcours d'au moins 500 km. sur les Chemins de fer français ?

Dans ce cas et même si votre circuit doit comprendre des solutions de continuité, soit que vous projetiez des excursions en autocars ou en bateaux, soit que vous alliez à l'étranger, n'hésitez pas à prendre un carnet de voyages à itinéraires facultatifs pour vos déplacements par fer. Libéré, en cours de route, du souci de prendre des billets pour chacune de vos étapes, vous aurez en main un carnet de coupons valable 30, 45 ou 60 jours, selon que vous parcourrez plus de 500, 1.500 ou 3.000 km. sur voie ferrée et vous profiterez d'une réduction croissant avec l'importance de ce trajet, de 15 à 30 0/0 en 1re classe et de 10 à 20 0/0 en 2e et 3e classes. Vous aurez, en outre, l'avantage de pouvoir vous arrêter à volonté en cours de route.

Pour vous procurer un carnet, ou pour des renseignements complémentaires, veuillez vous adresser aux gares des Grands Réseaux ou à la Maison de France, 101, avenue des Champs Elysées, à Paris.

P.-O.-MIDI

A défaut de wagons-lits, utilisez pour vos voyages de nuit les *Lits-Toilette et Couchettes du P.-O.-Midi.*

Nouveaux prix réduits. — Couchettes : jusqu'à 250 kilomètres, 30 fr. ; de 250 à 500 kilomètres, 40 fr. ; au delà de 500 kilomètres, 50 fr.

Pour tous renseignements s'adresser : Aux Agences P.-O.-Midi, 16, boulevard des Capucines et 126, boulevard Raspail, ou à la Maison de France, 101, avenue des Champs-Elysées, à Paris ; aux gares P.-O.-Midi ; aux Agences de voyages.

EXPORTATION DES BLÉS

En vue d'aider aux efforts du Gouvernement pour décongestionner le marché du blé, les Grands Réseaux ont accordé, du 1er août au 31 décembre 1934, une réduction de 25 0/0 sur les tarifs de transport intérieurs en faveur des blés exportés.

Des quantités importantes de blé restant encore à exporter, les Grands Réseaux viennent de décider de prolonger l'application de cette réduction de 25 0/0 jusqu'au 31 juillet 1935.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co gérant : L. PARAZINES.

Avec 1000 idées jeunes et neuves la

MODE PRATIQUE

vous révèle comment s'en tirer pour la Toilette, la Maison, les Enfants

TOUS LES SAMEDIS : 1 Fr

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS

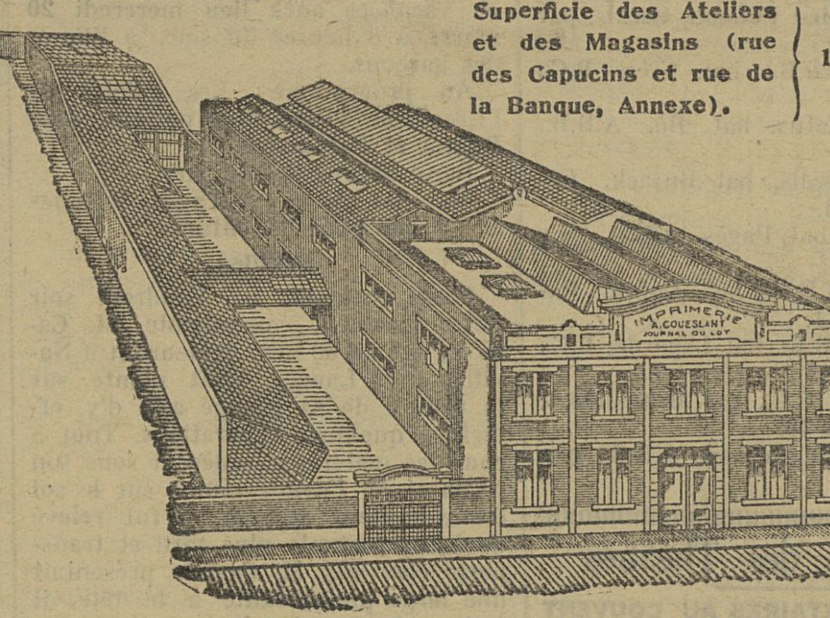

Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m²

SERVICE D'HIVER 1934-35

De Paris à Toulouse par Cahors

	Exp. & Om. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	MIXTE 3e cl.	RAPIDE	RAPIDE de luxe	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	RAPIDE	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.
PARIS (Orsay) dép.	»	»	»	10 15	»	19 20	—	20 20	21 10	»
PARIS (Aust.) dép.	22 46	»	7 36	10 27	»	»	—	20 32	21 22	»
LIMOGES arrivée	5 29	»	(1)	15 48	»	0 8	—	2 4	3 16	»
LIMOGES départ.	5 43	»	»	15 57	»	0 13	—	2 20	3 24	»
BRIVE... arrivée	7 22	»	15 38	17 32	»	1 36	—	4 1	5 5	»
BRIVE... départ.	7 38	12 33	15 55	17 38	18 10	1 42	—	4 9	5 11	»
Gignac-Cressensac.	8 16	13 12	16 31	—	19 13	—	—	—	—	»
SOUILLAC.. dép.	8 40	13 39	16 49	18 16	19 41	—	—	—	5 53	»
CAZOULES........	8 47	13 46	16 56	—	19 50	—	—	—	—	»
La Chap.-d-Mareuil	8 52	13 51	17 1	—	»	—	—	—	—	»
Lamothe-Fénelon .	9 2	14 1	17 11	—	20 9	—	—	—	—	»
Nozac............	9 12	14 11	17 21	—	»	—	—	—	—	»
GOURDON.. dép.	9 26	14 25	17 32	18 40	20 33	—	—	5 14	—	»
Saint-Clair........	9 35	14 34	17 41	—	»	—	—	—	—	»
Dégagnac.........	9 46	14 45	17 52	—	»	—	—	—	—	»
Thédirac-Peyrilles.	9 57	14 56	18 3	—	»	—	—	—	—	»
Saint-Denis-Catus.	10 7	15 6	18 13	—	»	—	—	—	—	»
Espère............	10 15	15 14	18 21	—	»	—	—	—	—	»
CAHORS arrivée.	10 24	15 23	18 30	19 16	»	3 11	—	5 54	6 58	»
CAHORS départ .	11 50	17 50	»	19 20	»	3 15	—	5 58	7 2	7 27
Sept-Ponts........	12 1	18 3	»	—	»	—	—	—	—	7 38
Cieurac..........	12 16	18 21	»	—	»	—	—	—	—	7 53
Lalbenque........	12 23	18 28	»	—	»	—	—	—	—	8 »
Caussade.........	12 51	18 58	»	20 1	»	—	—	6 41	—	8 27
MONTAUBAN arr.	13 23	19 30	»	20 22	»	4 10	—	7 2	8 10	8 59
TOULOUSE.. arr.	16 43	20 55	»	21 6	»	4 53	—	7 50	9 »	10 2

(1) De Paris à Brive : express ayant lieu du 15 Mai au 19 Novembre inclus.

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.(2) 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB.(3) 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	RAPIDE(4)	OMNIB. 1re 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	RAPIDE (du 12/6 au 14/8)
TOULOUSE.... d.	4 53	8 47	10 30	—	15 51	19 44	21 3	23 11
MONTAUBAN. d.	6 8	9 53	11 15	—	16 38	20 29	21 48	23 51
Caussade.........	6 48	10 32	11 34	—	17 12	20 49	—	—
Lalbenque........	7 25	11 13	—	—	17 48	—	—	—
Cieurac..........	7 33	11 22	—	—	17 56	—	—	—
Sept-Ponts.......	7 43	11 32	—	—	18 6	—	—	—
CAHORS... arr.	7 49	11 38	12 11	—	18 12	21 30	22 47	0 43
CAHORS... dép.	8 1	—	12 15	—	18 20	21 34	22 51	0 46
Espère...........	8 16	—	—	—	18 32	—	—	—
St-Denis-Catus...	8 29	—	—	—	18 44	—	—	—
Thédirac-Peyril...	8 42	—	—	—	18 57	—	—	—
Dégagnac........	8 51	—	—	—	19 6	—	—	—
Saint-Clair.......	8 59	—	—	—	19 15	—	—	—
GOURDON (1) d.	9 12	—	12 55	—	19 27	22 18	—	—
Nozac............	9 19	—	—	—	19 35	—	—	—
Lamothe-Fénel. ..	9 28	—	—	—	19 43	—	—	—
La Chap.-de-Mar .	9 35	—	—	—	19 50	—	—	—
CAZOULES.......	9 41	—	—	—	19 56	—	—	—
SOUILLAC.. dép.	9 55	—	13 16	—	20 7	22 43	—	—
Gignac-Cressens..	10 22	—	—	—	20 34	—	—	—
BRIVE...... a.	10 46	—	13 53	—	20 59	23 26	0 28	2 13
BRIVE...... d.	»		13 59	—	»	23 33	0 38	2 19
PARIS.. (A.) arr.	»		21 13	—	»	6 43	8 11	8 39
PARIS.. (O.) arr.	»		21 25	—	»	6 55	8 23	8 50

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 5 h. 4 et arrive à Brive à 7 h. 30.
(2) Ce train correspond à Limoges avec l'express Lyon-Genève-Mulhouse-Strasbourg.
(3) N'a lieu que les samedi, dimanche, lundi, jours de fête et jours de foire de Cahors
(4) A lieu du 26 Août au 15 Octobre inclus.

De Cahors à Libos

CAHORS..........	6 29	14 59	»	18 41
Mercuès.........	6 43	15 14	»	18 55
Douelle (*Arrêt*)......	6 47	15 18	»	18 59
Parnac..........	6 54	15 28	»	19 7
Luzech..........	7 »	15 34	»	19 13
Castelfranc......	7 12	15 45	»	19 24
Prayssac (*Arrêt*).....	7 16	15 49	»	19 28
Puy-l'Evêque......	7 24	15 57	17 22	19 36
Duravel.........	7 31	16 4	17 34	19 43
Soturac-Touzac.....	7 38	16 11	17 46	19 50
Fumel...........	7 48	16 22	18 13	20 1
LIBOS...........	7 53	16 27	18 19	20 6

De Libos à Cahors

LIBOS... dép......	6 32	9 24	14 25	18 2
Fumel...........	6 42	9 31	14 32	18 9
Soturac-Touzac.....	6 58	9 41	14 42	18 19
Duravel.........	7 9	9 48	14 49	18 26
Puy-l'Evêque......	7 25	9 56	14 56	18 33
Prayssac (*Arrêt*).....	7 39	10 4	15 4	18 41
Castelfranc......	7 56	10 9	15 9	18 46
Luzech..........	8 16	10 20	15 20	18 56
Parnac..........	8 29	10 29	15 29	19 6
Douelle (*Arrêt*)......	» »	10 34	15 34	19 11
Mercuès.........	8 44	10 39	15 39	19 17
CAHORS..........	9 2	10 51	15 51	19 30

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel.	4 46	»	14 20	17 13	»
Vayrac.............	4 54	»	14 28	17 21	»
Bétaille (*arrêt*).......	5 »	»	14 34	17 26	»
Puybrun............	5 9	»	14 43	17 34	»
Bretenoux-Biars....	5 21	»	14 56	17 44	»
Port-de-Gagnac......	5 29	»	15 4	17 51	»
Laval-de-Cère.......	5 41	»	15 13	17 59	»
Lamativie..........	6 3	»	15 33	18 20	»
Siran (*arrêt*)........	6 19	»	15 50	18 37	»
La Roquebrou.......	6 34	»	16 6	18 53	»
AURILLAC.. arrivée.	7 16	»	16 49	19 37	»

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC.. départ.	5 »	10 18	»	17 17	»
La Roquebrou.......	5 37	10 55	»	17 55	»
Siran (*arrêt*)........	5 48	11 6	»	18 6	»
Lamativie..........	6 2	11 21	»	18 21	»
Laval-de-Cère.......	6 19	11 36	»	18 36	»
Port-de-Gagnac......	6 27	11 44	»	18 44	»
Bretenoux-Biars.....	6 43	11 53	»	19 »	»
Puybrun............	6 55	12 »	»	19 8	»
Bétaille (*arrêt*)......	7 2	12 7	»	19 15	»
Vayrac.............	7 18	12 12	»	19 20	»
St-Denis-près-Martel.	7 26	12 19	»	19 27	»

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	»	6 40	10 59	»	19 43
Sarlat..........	»	7 53	12 5	17 46	20 49
Cazoulès........	»	8 31	12 41	19 18	21 26
Souillac........	8 13	8 38 / 11 »	12 54 / 13 34	19 31	21 34 / 15 24
Le Pigeon......	8 27	11 24	13 48	Les jours de foire et marché à Sarlat	15 38
Baladou. Arrêt.	8 32	11 31	13 53		15 43
Martel..........	8 40	11 56	14 1		15 50
St-Denis-p.-M. ar.	8 49	12 8	14 10		16 »

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	»	7 39	9 14	12 38	16 44
Martel..........	»	7 58	9 28	12 52	17 15
Baladou. Arrêt.	»	7 59	9 35	12 58	17 26
Le Pigeon......	»	8 3	9 40	13 2	17 41
Souillac........	6 52	8 12 / 8 54	9 49	13 11 / 14 8	17 53 / 19 55
Cazoulès........	7 1	9 2		14 16	20 4
Sarlat..........	8 19 / 5 26	9 39	17 53	14 52	20 43
Le Buisson. ar.	6 15	»	18 39	15 44	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	»	»	»	6 »	»	14 36	17 39
CAPDENAC. a.	»	»	»	10 12	»	18 8	21 43
CAPDENAC. d.	2 18	7 17	10 17	11 »	13 19	18 32	22 5
FIGEAC.........	2 38	7 31	10 28	11 11	13 46	18 45	22 16
Le Pournel.......	»	7 50	»	11 30	14 22	19 6	»
Assier...........	3 35	8 1	»	11 39	14 41	19 17	22 41
Flaujac (halte)...	»	8 10	»	11 48	14 53	19 26	»
Gramat..........	5 7	8 23	»	12 1	15 15	19 40	23 »
Rocamadour.....	5 20	8 35	»	12 11	15 28	19 51	23 10
Montvalent.......	5 38	8 49	»	12 24	15 46	20 6	»
St-Denis-p.-Martel arr.	5 50	8 58	»	12 33	15 58	20 16	23 30
St-Denis-p.-Martel dép.	6 1	9 6	»	12 44	16 6	20 25	23 31
Quatre-Routes....	6 13	9 16	»	12 55	16 24	20 35	»
Turenne.........	6 25	9 26	»	13 6	16 43	20 45	»
BRIVE....... ar.	6 56	9 48	»	13 28	17 18	21 7	0 7
PARIS (Orsay) ar.	—	18 30	»	21 25	»	5 39	8 23

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

PARIS (Aust.) d.	19 40	22 46	»	7 36	(Orsay) 10 15	»	»
Brive....... dép.	3 46	8 13	12 42	15 52	18 20	»	»
Turenne.........	4 9	8 28	13 8	16 15	18 57	»	»
Quatre-Routes....	4 17	8 47	13 17	16 23	19 9	»	»
St-Denis-p.-Martel arr.	4 24	8 54	13 25	16 30	19 19	»	»
St-Denis-p.-Martel dép.	4 31	9 2	13 32	16 35	19 39	»	»
Montvalent.......	»	9 15	13 45	16 47	20 5	»	»
Rocamadour.....	4 56	9 34	14 4	17 4	20 37	»	»
Gramat..........	5 9	9 47	14 18	17 17	21 »	»	»
Flaujac (halte)...	»	10 »	14 31	17 30	»	»	»
Assier...........	5 30	10 11	14 43	17 41	21 31	»	»
Le Pournel.......	»	10 20	14 52	17 50	21 43	»	»
FIGEAC.....dép.	5 53	10 38	15 12	18 12	22 6	»	»
CAPDENAC ar.	6 2	10 47	15 21	18 22	22 19	»	»
CAPDENAC d..	6 24	13 2	16 16	18 52	»	»	»
TOULOUSE.....	10 »	17 4	20 36	22 55	»	»	»

De Cahors à Capdenac

CAHORS..........	8 2	9 50	16 16	18 36
Cabessut.........	8 11	10 1	16 27	18 47
Arcambal.........	8 20	10 17	16 36	19 »
Vers.............	8 28	10 35	16 44	19 11
Saint-Géry........	8 35	10 50	16 49	19 19
Conduché.........	8 46	11 19	17 »	19 36
Saint-Cirq-la-Popie..	8 52	11 29	17 6	19 44
St-Martin-Labouval..	8 59	11 53	17 13	20 »
Calvignac.........	9 5	12 3	17 19	20 9
Cajarc...........	9 16	12 20	17 31	20 26
Montbrun.........	9 25	A titre essai jours de foire à Cajarc	17 40	20 39
Toirac...........	9 33		17 48	20 51
Lamadeleine.......	9 44		17 59	21 6
CAPDENAC........	9 55		18 10	21 20

De Capdenac à Cahors

CAPDENAC........	7 11	11 49	19 1	»
Lamadeleine.......	7 23	12 5	19 11	»
Toirac...........	7 34	12 19	19 20	»
Montbrun.........	7 42	12 30	19 27	»
Cajarc...........	7 52	12 45	19 37	»
Calvignac.........	8 2	12 58	19 46	»
St-Martin-Labouval..	8 9	13 7	19 54	»
Saint-Cirq-la-Popie..	8 17	13 17	20 1	»
Conduché.........	8 23	13 25	20 7	»
Saint-Géry........	8 38	13 41	20 19	»
Vers.............	8 43	13 48	20 24	»
Arcambal.........	8 50	13 59	20 31	»
Cabessut.........	8 59	14 14	20 41	»
CAHORS..........	9 6	14 23	20 48	»

De Sarlat à Gourdon

SARLAT..............	8 26	17 36	»
Carsac...............	8 36	17 47	»
Grolejac.............	8 43	18 4	»
St-Cirq-Madelon.......	8 49	18 11	»
Payrignac (arr.).......	8 56	18 19	»
GOURDON............	9 6	18 29	»

De Gourdon à Sarlat

GOURDON............	5 56	16 34	»
Payrignac (arr.).......	6 5	16 42	»
St-Cirq-Madelon.......	6 13	16 50	»
Grolejac.............	6 31	16 56	»
Carsac...............	6 42	17 7	»
SARLAT..............	6 56	17 23	»